



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 10'595.50 TTC À LA DÉLIBÉRATION DM NO 661 CONCERNANT L'ÉTUDE DE GESTION DU STATIONNEMENT

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

1. D'approuver un crédit complémentaire de CHF 10'595.50 TTC à la délibération DM No 661 concernant l'étude de gestion du stationnement.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 6150.660.50100.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
3. De boucler le crédit d'investissement du 10 décembre 2013.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon , le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN